



N° 95
3 octobre 2001
Bimensuel

Dans ce numéro



Journées d'information sur les professions de la santé

2



Votations du 23 septembre: les résultats en cartes

2

Le Tribunal cantonal met les points sur les i

3



Tout savoir sur le budget 2002

4



21 postes vacants

8



Les trilles du canari du palais de Rumine

11



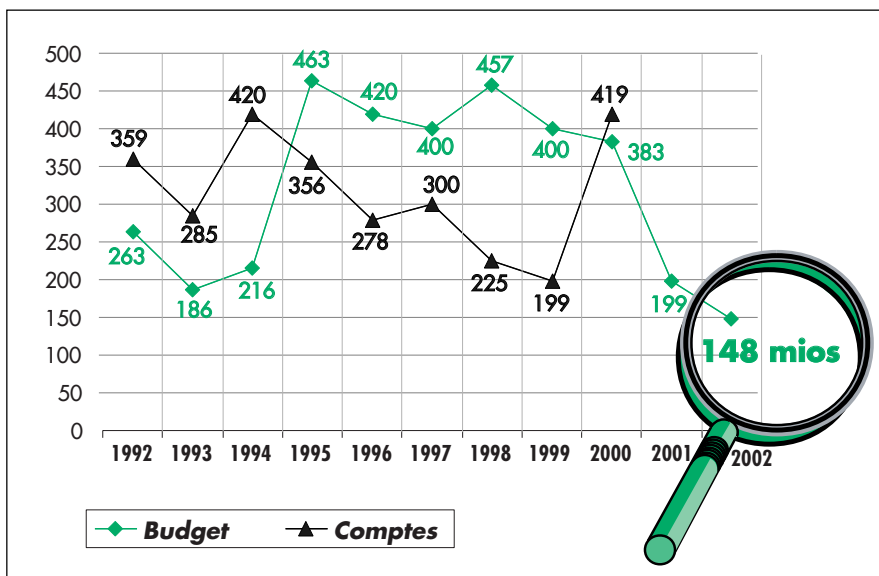
Centre d'éducation permanente: les nouveautés du programme 2002

12



Les décisions de la quinzaine

14



Budget 2002

Le déficit le plus bas depuis 10 ans

Le projet de budget du Conseil d'Etat pour 2002 fait mieux que la planification financière. Il aboutit à un déficit de 148 millions, le plus bas depuis dix ans. Le Conseil d'Etat a établi des priorités. *La Gazette* vous en dit plus sur trois mesures qui

intéressent particulièrement la fonction publique: la revalorisation du statut des professions soignantes, l'effort demandé aux communes et l'effort demandé aux enseignants licenciés universitaires.

Page 4 à 7



Les professions de la santé tiennent salon

Du 3 au 6 octobre se tiendra dans le canton de Vaud une manifestation, *Destination Santé*, visant à promouvoir les professions de la santé (non médicales). A l'initiative du Groupe de travail «Promotion des soins infirmiers du CHUV» et en collaboration avec le Centre d'information aux professions de la santé, ces journées sont soutenues par le Conseiller d'Etat Charles-Louis Rochat. Essentiellement destinées aux jeunes ainsi qu'aux parents désireux d'aider leurs enfants dans le choix d'une profession, ces journées d'information s'articulent autour de trois manifestations:

Un salon professionnel à Montbenon qui ouvre ses portes de 12h à 21h le mercredi 3 octobre, de 16h à 21h le jeudi 4 et de 16h à 23h30 le vendredi 5. Jean-Philippe Rapp y animera une table ronde vendredi 5, de 19h à 21h, qui sera suivie par la projection de vidéos présentant les divers métiers de la santé.

Deux soirées alternatives au MAD, les 5 et 6 octobre, dès 22h, animées par des étudiants de la santé

Portes ouvertes dans une cinquantaine d'établissements de santé du canton (hôpitaux, EMS, CMS, cabinet privé de pédicure-podologues, écoles...) du 3 au 6 octobre. Pour plus d'information: <http://www.cips-vd.ch/destinationsante/index.htm>.

Editeur: Etat de Vaud.

Rédacteur responsable: Laurent Rebeaud.

Rédaction: Joël Christin, Annika Gil, Anouk Farine, Isabel Balitzer Doman, Didier Erard, Françoise Cottet, Jacqueline Lemahieu, François Huguenet, Olivier Dessimoz, Catherine Lavanchy.

Ligne graphique: Fabio Favini.

Impression: Presses centrales Lausanne.

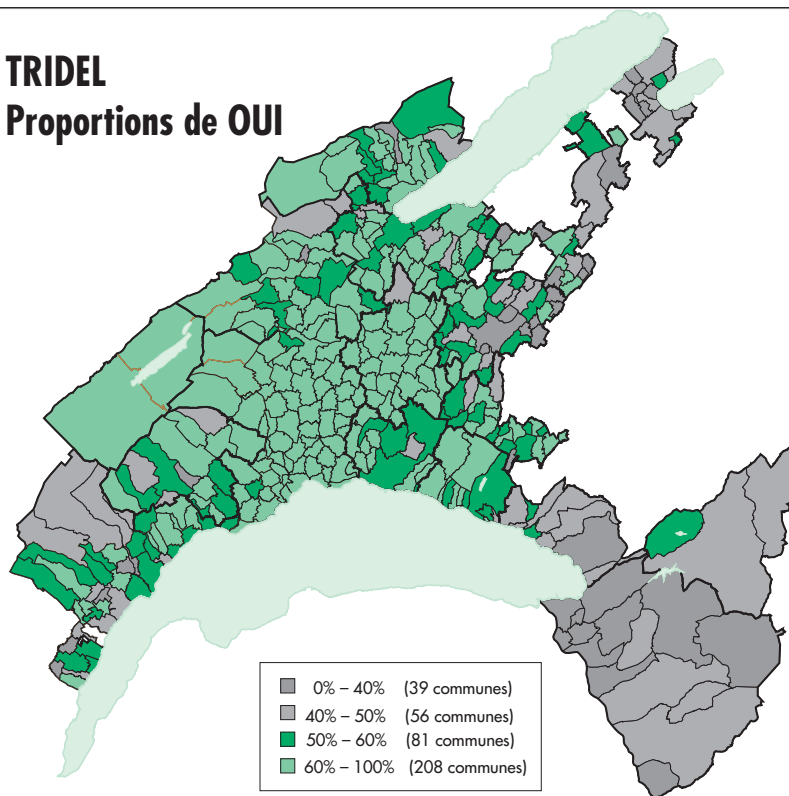
Toute correspondance est à adresser à *La Gazette*, place du Château 6, 1014 Lausanne.

Téléphone 021/ 316 40 50

Fax 021/ 316 40 52

E-mail La.Gazette@chancellerie.vd.ch

TRIDEL Proportions de OUI



Votations du 23 septembre: OUI

Le peuple vaudois a approuvé le projet d'installation de traitement des déchets TRIDEL par 44'141 OUI contre 30'810 NON, soit un score de 58,9%. Il a en revanche rejeté le projet de nouvelle loi sur la Banque cantonale vaudoise par 33'161 OUI contre 41'206 NON, soit un score de 44,6%. La participation a été de 21,3%.

Le Conseil d'Etat se réjouit de l'approbation du projet TRIDEL. Il constate que la majorité des Vaudois est sensible aux problèmes de gestion des déchets que nous produisons et qu'elle a parfaitement réalisé les besoins en la matière. Il considère qu'en acceptant la subvention cantonale à TRIDEL, les Vaudois font preuve d'un réel

souci de protéger l'environnement et de valoriser l'énergie issue de la combustion des déchets. Cette décision donne au Conseil d'Etat et aux 144 communes directement concernées par TRIDEL un outil pour planifier à long terme la gestion des déchets et sortir d'une crise récurrente dans ce domaine.

Quant à la nouvelle loi sur la Banque Cantonale Vaudoise, le Conseil d'Etat prend acte du rejet exprimé par les urnes. Il en déduit que le souverain tient à ce que l'Etat maintienne sa politique actuelle auprès de la BCV. Il devra donc dégager les moyens financiers nécessaires. Le Conseil d'Etat s'est toujours abstenu d'intervenir dans la ges-

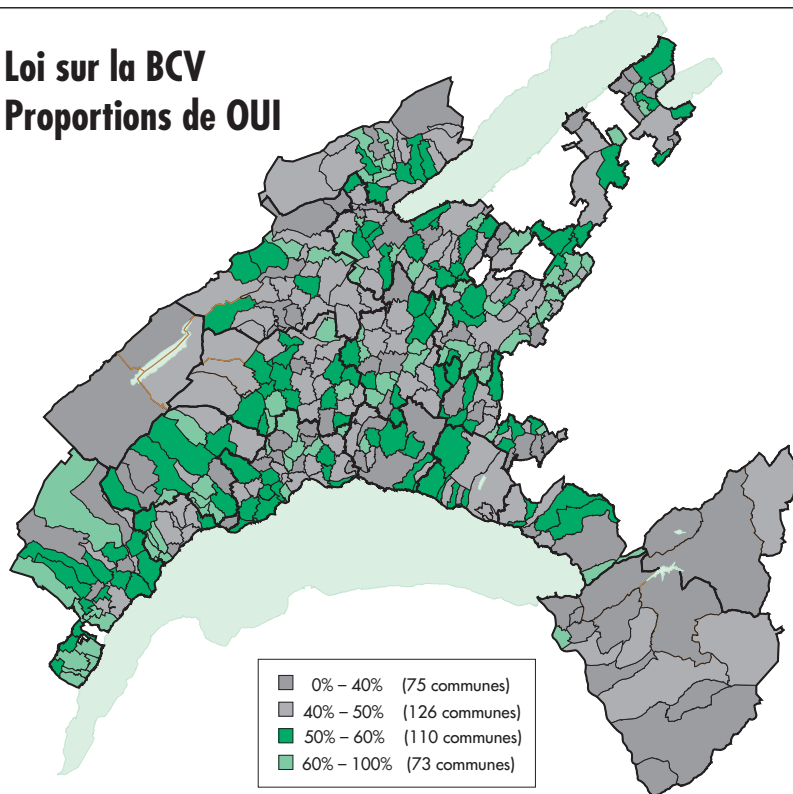
Les résultats sur l'internet

Depuis midi, le 23 septembre, le site internet de l'Etat de Vaud permettait de suivre la progression du dépouillement. A 14 h 30, les résultats définitifs s'affichaient. Ils y sont encore. Deux cartes du canton, colorées de jaune et de gris, disent le résultat de chaque commune et permettent de percevoir au premier coup d'oeil la tendance dominante de chaque région.

Cette prestation semble toute naturelle aux habitués de l'internet. Elle est le fruit d'un travail minutieux de planification, de coordination et de programmation, mené sous la houlette de Marc Johannot, webmaster de l'Etat, avec la collaboration du SJIC en amont et du Centre cantonal des télécommunications en aval.

A voir sous www.vd.ch.

Loi sur la BCV Proportions de OUI



Attentat de Zoug

Message des autorités vaudoises

Le Conseil d'Etat et le Grand Conseil vaudois ont appris avec consternation l'attentat perpétré par un tireur fou au parlement du Canton de Zoug.

Ils adressent un message de sympathie aux familles des victimes.

Le Conseil d'Etat s'inquiète de l'irruption de la violence meurtrière au sein d'un parlement dans notre pays. Il a immédiatement ordonné des mesures pour prévenir l'exécution d'un acte de cette nature dans le Canton de Vaud.

(Com. du 27 septembre 01)

à Tridel, NON à la loi sur la BCV

tion opérationnelle de la BCV. Avec ou sans la nouvelle loi, il ne changera pas d'attitude. Il fera tout ce qui est en son pouvoir pour que la BCV continue à assumer au mieux ses missions au service du canton. Il pense que la question du statut de la BCV se posera encore et restera vigilant sur le devenir de la banque.

(Com)

Le vote régional

Les cartes de la votation reprises du site internet de l'Etat illustrent bien le vote des régions. Le projet Tridel est approuvé dans toutes les régions utilisatrices de l'installation, y compris Lausanne. La loi sur la BCV s'est heurtée à un vote de gauche allié pour l'occasion à un vote conservateur des communes les moins favorisées du canton.

ACTUEL

Attaques contre la justice vaudoise: le Tribunal cantonal met les points sur les i

LE TRIBUNAL CANTONAL DU CANTON DE VAUD communique ce qui suit :

Depuis plus d'une année, M. Gerhard Ulrich, affirmant s'exprimer au nom de nombreuses personnes, diffuse de plusieurs manières (distribution d'écrits, ouverture d'un site internet notamment) de prétendues « informations » sur des magistrats judiciaires de notre canton. Face au silence des magistrats, M. Ulrich n'a pas mis fin à ses procédés; au contraire, ceux-ci se sont multipliés et intensifiés (distribution de tracts auprès du voisinage des magistrats concernés, agressions verbales en public notamment).

Malgré la fausseté et le caractère insultant de nombre de ces allégations, et l'atteinte parfois grave à la vie privée qu'elles ont pu causer aux juges visés, ceux-ci se sont jusqu'ici abstenus de toute réaction.

La Justice ne commente pas ses propres décisions

En effet, en tranchant tous les jours des litiges, les juges rendent des décisions qui font nécessairement des mécontents. Liés par la promesse de ne pas divulguer les faits dont ils ont connaissance dans l'exercice de leurs fonctions, ils

ont, de plus, le devoir de ne pas commenter ou de ne pas justifier publiquement le contenu des décisions qu'ils rendent. Arbitres de litiges ou chargés de sanctionner des comportements, ils doivent rester soucieux de l'indépendance de la justice et de ne pas devenir des protagonistes de procès.

Face aux tentatives de ceux qui, par l'insulte, cherchent à déstabiliser l'ordre judiciaire, le Tribunal cantonal doit d'abord assumer ses responsabilités vis-à-vis de l'ensemble des justiciables et assurer la bonne marche de la justice. Il n'entend donc pas réagir au nom de l'ordre judiciaire aux attaques dont celui-ci fait l'objet.

A titre personnel, les magistrats lésés par les agissements de M. Ulrich décideront eux-mêmes des suites qu'ils entendent leur donner. — (Com)



Budget 2002

Déficit ramené à 148 millions: le fruit de la planification financière

Le déficit inscrit au projet de budget 2002 du Conseil d'Etat est le plus bas budgété depuis dix ans. Il comporte quelques réductions de prestations et une contribution importante des communes.

Le Conseil d'Etat a publié le 28 septembre la version définitive de son projet de budget 2002. Il aboutit à un déficit de 148 millions de francs. Ce résultat est meilleur que celui prévu par la planification financière du Canton, bien que l'augmentation des charges reste trop élevée malgré les nombreuses mesures adoptées. Il inclut, du côté des recettes, une contribution exceptionnelle des communes à titre de rattrapage sur leur participation d'un tiers à la couverture de la facture sociale (voir p. 6).

Le déficit de 148 millions est le plus bas qui ait été inscrit au budget de l'Etat ces dix dernières années. Pour y parvenir, le Conseil d'Etat a fixé des priorités parmi les activités et les projets de l'Etat. Les principales mesures aboutissant à des réductions

de dépenses, ainsi que celles qui se traduisent par une augmentation des charges de l'Etat, sont rassemblées dans le tableau des «plus» et des «moins» ci-dessous.

Charges: + 6,1 %

L'augmentation des charges entre le budget 2001 et le budget 2002 atteint 6,1 %, valeur sensiblement plus élevée que ne le prévoyait la planification financière. Cette augmentation résulte pour l'essentiel d'une forte croissance dans les domaines de la santé, du social et de la formation. Elle inclut des transferts de charges liés à des décisions de la Confédération, en particulier celle du Conseil fédéral imposant la prise en charge par le Canton de la part des soins en EMS non couverte par les assureurs.

Revenus: + 7,2 %

L'augmentation des revenus est de 7,2 %. Cette augmentation est due pour l'essentiel à la contribution exceptionnelle demandée aux communes au titre de la facture

sociale. Les revenus d'impôt augmentent de 2,6 %, soit une évolution quasi stationnaire, découlant du fait que 2002 constitue la seconde année de la période fiscale actuelle.

Le cap de la planification financière est maintenu

Dans son commentaire du budget, le Conseil d'Etat exprime sa satisfaction suite à la mise sur pied de son système de planification basée sur la logique des moyens à disposition plus que des besoins. Il confirme sa volonté de conduire cette politique jusqu'à son terme, c'est-à-dire jusqu'au rétablissement de l'équilibre financier du canton en 2004.

Le Conseil d'Etat indique, et c'est plus qu'une précaution oratoire, qu'il restera vigilant face à l'évolution de la conjoncture économique, qui pourrait l'amener notamment à revoir à la baisse la progression des revenus fiscaux estimés sur la base d'une croissance économique stable de 2 %.

Les mesures auxquelles vous avez échappé

Dans la liste des mesures d'économies qui lui étaient suggérées, le Conseil d'Etat a notamment renoncé à:

- diminuer la grille horaire des 5^e et 6^e années scolaires,
- supprimer les allocations de naissance au personnel de l'Etat,
- ne plus couvrir la demi-prime d'assurance-maladie des apprentis,
- introduire un jour annuel de congé non payé,
- percevoir une participation des communes à la distribution d'eau (13 millions),
- augmenter d'un point le coefficient de l'impôt cantonal (16 millions).

Les plus et les moins du budget

Le Conseil d'Etat a fait des choix qui renforcent l'action de l'Etat dans certains domaines (+) et réduisent son engagement dans d'autres (-).



Formation

- 50 classes supplémentaires (réduction des effectifs)
- mesures «surcharge et pénibilité»
- renforcement de la HES- SO
- renforcement de la protection de la jeunesse
- mesures d'intégration CHARTEM, COFOP

Santé et social

- revalorisation des professions soignantes
- augmentations des salaires pour le personnel des EMS
- renforcement chaîne des urgences
- lutte contre la toxicomanie

Sécurité

- Police 2000



- augmentation d'une période de l'horaire maîtres de gymnase
- harmonisation à 28 périodes des horaires des maîtres licenciés et brevetés (dans le secondaire)
- réajustement des crédits destinés à Expo.02
- réduction de l'alimentation des fonds (tourisme, prévention routière, protection de la nature, etc.)
- réduction du programme de réallocation de ressources
- report du plan directeur cantonal
- dénonciation de la convention hospitalière Vaud-Genève



Améliorations de statut et de salaire dans les professions soignantes

Le projet de budget 2002 destine 8,9 millions à la revalorisation du statut des infirmières et des autres professions soignantes

Les professions de la santé regroupent des métiers aussi divers que ceux d'infirmier, de physiothérapeute, de technicien en radiologie médicale, de sage-femme, d'ergothérapeute, de laborantin médical, de diététicien et d'autres encore. Tous ont connu une profonde mutation durant ces dernières années, en raison de l'évolution des besoins des patients en matière de santé ainsi que des progrès des technologies médicales. La complexité croissante des situations de soins, des traitements et des opérations implique la spécialisation et la formation permanente des équipes.

Ces métiers exigent donc beaucoup de compétences techniques, en même temps que des qualités humaines. De plus, ils cumulent des conditions de travail astreignantes en matière d'horaires, de travail de nuit et de week-end, et une formation prolongée (trois à quatre ans après un CFC ou une maturité).

Dès janvier 2002

C'est pourquoi le Conseil d'Etat a décidé d'augmenter les prestations salariales du personnel soignant diplômé, dès janvier 2002, dans les hôpitaux, les EMS, les CTR, ainsi qu'à l'OMSV. Le budget de l'Etat 2002

Les bénéficiaires	
Professions soignantes diplômées concernées par la reclassification	Nombre d'équivalents plein temps
Infirmiers/ères	3 330
Diététiciens/enes	30
Ergothérapeutes	90
Laborantins/ines médicaux	300
Physiothérapeutes	180
Sage-femmes	90
Soignants/tes des écoles	95
Techniciens/enes en radiologie médicale	130
Total	4 245

prévoit un montant de 8,9 millions à cet effet. La reclassification salariale des professions soignantes diplômées constitue une importante démarche dans la perspective d'une amélioration globale des conditions de travail de ce personnel.

Les salaires, mais aussi les conditions de travail

Depuis plusieurs mois, de nombreux établissements de soins du canton rencontrent des problèmes de recrutement dans le domaine des professions soignantes, en particulier dans le secteur infirmier. Le Département de la santé et de l'action sociale a répondu à ce problème en augmentant le nombre de places disponibles dans les écoles infirmières. Mais la réponse à la pénurie actuelle de personnel soignant passe également par une revalorisation des professions concernées sur le plan des salaires et une amélioration des autres conditions de travail. Seul l'ensemble de ces mesures permettra d'avoir un impact important en attirant davantage de jeunes, en augmentant la durée d'activité des professionnels dans ce secteur et en favorisant le retour à l'emploi des personnes ayant momentanément arrêté leur activité professionnelle pour des raisons familiales.

Harmonisation avec les assistants sociaux

La reclassification salariale des professions soignantes diplômées est également nécessaire en raison de l'ouverture de la HES santé-social en automne 2002. Celle-ci regroupera dans le même type de formation notamment les assistants sociaux et les professions soignantes. Or, les assistants sociaux sont aujourd'hui rétribués selon les classes de salaires 17-19 et les professions soignantes selon les classes de salaires 14-16.

37 millions pour augmenter les salaires dans les EMS

Parmi les augmentations de prestations décidées par le Conseil d'Etat dans le cadre de son budget 2002 figurent également des mesures en faveur d'une amélioration des conditions salariales du personnel soignant et socio-hôtelier dans les EMS, pour un montant total de 37 millions de francs. Ces mesures comprennent le paiement intégral du 13^e salaire, d'une annuité au minimum, ainsi que l'indexation. Les établissements médico-sociaux devront également respecter le salaire minimum de la classe dans laquelle chaque collaborateur/trice est colloqué (normes AVDEMS).

Anouk Farine



L'effort demandé aux communes

Les communes paient leur part de la facture sociale avec un an de décalage. L'Etat veut désormais les faire payer en temps réel. Le rattrapage pour 2001 se montant à 243 millions, il demande aux communes de le payer en deux ans. Recette pour 2002: 121,5 millions.

Le Conseil d'Etat a communiqué aux communes les montants de leur participation à la facture sociale découlant de son projet de budget. Ces montants résultent du nouveau mode de paiement prévu, soit un paiement mensuel, et en temps réel, du tiers de la facture sociale du canton. Ils comprennent la contribution prévue pour 2002 ainsi que le rattrapage, étalé sur deux ans, de la «brèche» de 243 millions créée par le passage entre l'ancien mode de paiement et le nouveau.

D'un mode de paiement à l'autre

L'actuel mode de paiement de la facture sociale met à la charge des communes un tiers de l'ensemble des frais couverts par l'Etat pour les assurances et les régimes sociaux. Les communes s'acquittent de leur part environ 18 mois après le paiement des frais effectifs par l'Etat. Ce système équivaut à une avance de trésorerie de l'Etat en faveur des communes. Il est critiqué depuis plusieurs années par le Contrôle cantonal des finances. Le Conseil d'Etat propose de le remplacer par un mode de paiement mensualisé permettant aux communes de payer leur part en même temps que l'Etat.

Une «brèche» de 243 millions

Le passage au nouveau système créera un «brèche» correspondant au tiers des frais assumés par l'Etat en 2001 au titre de la facture sociale. Le Conseil d'Etat prévoit que cette brèche soit comblée par une contribution exceptionnelle, dite «de rattrapage», répartie sur deux ans. La participation des communes à la facture sociale 2001 étant estimée à 243 millions de francs, le rattrapage s'élèvera, pour l'ensemble des communes, à 121,5 millions en 2002 et 121,5 millions en 2003. Il sera réparti en mensualités et facturé aux communes en même temps que leur contribution pour la facture sociale de l'année en cours.

La répartition du rattrapage répartie selon l'échelle EtaCom

Le mode de répartition de la contribution de rattrapage entre les communes a été calculé sur l'échelle de la répartition du fonds de péréquation EtaCom. Il est en effet apparu que la clé de répartition ordinaire de la facture sociale provoqué des charges disproportionnées pour les communes à forte contribution. Le Conseil d'Etat a également écarté une répartition selon le point d'impôt qui aurait provoqué, à l'inverse, une surcharge excessive pour les villes et pour les communes les moins favorisées.

Vers un équilibrage entre l'Etat et les communes

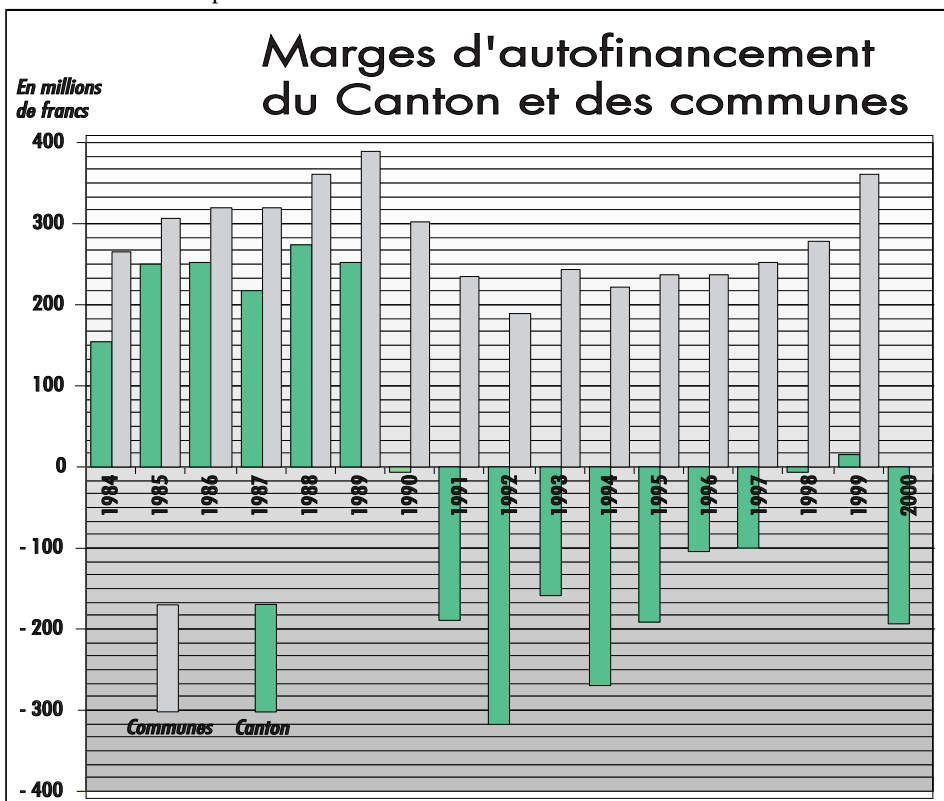
Dans son information aux communes, le Conseil d'Etat rappelle que la répartition de la facture sociale pour 2002 et 2003 restera d'un tiers pour les communes et de deux

tiers pour le Canton. Pour les années suivantes, il entend instaurer une nouvelle répartition tendant à une participation plus équilibrée du Canton et des communes. Il mettra à profit les deux ans du rattrapage pour conduire des négociations à ce sujet avec l'Union des communes vaudoises.

La facture sociale, c'est quoi?

On appelle «facture sociale» les contributions du Canton et des communes aux régimes sociaux suivants (entre parenthèses les montants de la facture 2001 en millions de francs).

- prestations complémentaires AVS/AI	(71)
- assurances maladie et accidents	(33)
- hébergement médico-social (EMS)	(7)
- prévoyance et aides sociales	(64)
- protection de la jeunesse	(15)
- enseignement spécialisé	(16)

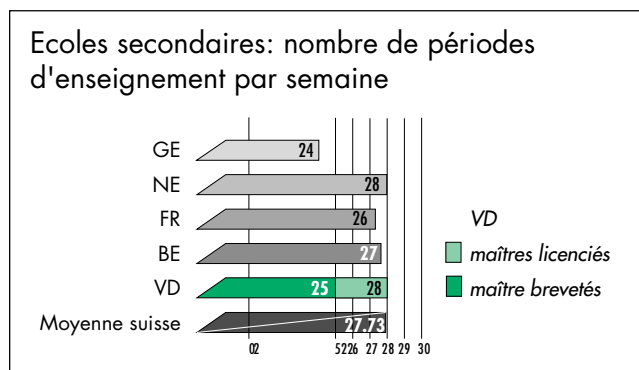
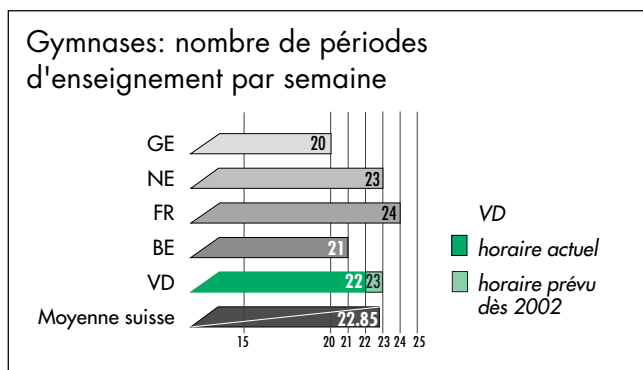


La marge d'autofinancement représente le montant disponible après paiement des frais de fonctionnement. C'est un bon indicateur de la santé financière des collectivités. On voit que celle des communes est, depuis 1990, sensiblement meilleure que celle du Canton.

L'effort demandé aux enseignants

L'allongement du temps de travail des enseignants licenciés de l'Université doit rapporter quelque 2,5 millions en 2002, puis 6 millions dès 2003.

Les modalités devront être négociées entre l'Etat et les associations du personnel concernées.



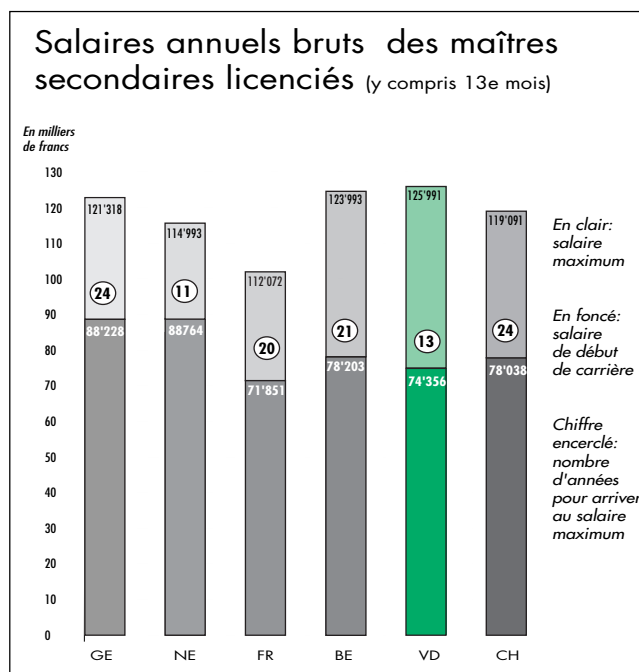
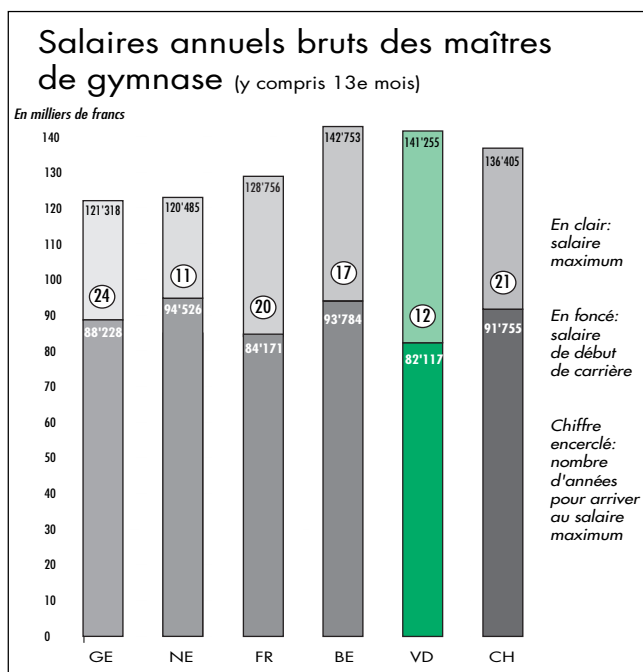
Le Conseil d'Etat, comme il s'y était engagé dans le cadre des négociations sur la nouvelle loi sur le personnel, ne touche pas aux salaires. La cinquième semaine de vacances accordée à tous les employés de l'Etat qui en ont actuellement quatre n'étant pas applicable au corps enseignant, il a été décidé que ceux-ci bénéficieraient de trois jours de «non-enseignement» supplémentaires par l'allongement des vacances de Pâques. Cette mesure, déjà adoptée, ne sera toutefois applicable que lorsque la nouvelle loi sur le personnel sera entrée en vigueur, c'est-à-dire vraisemblablement en 2003.

C'est en augmentant les horaires des enseignants licenciés de l'Université que le Conseil d'Etat compte réaliser quelques économies. Il veut augmenter d'une période l'horaire des maîtres de gymnase, et de trois périodes celui des maîtres secondaires licenciés. Dans le secondaire, l'horaire des maîtres licenciés serait ainsi aligné sur celui des maîtres issus de l'Ecole normale, qui enseignent 28 périodes par semaine. L'évaluation de l'économie issue de ces mesures suppose que le nombre des enseignants à rétribuer sera inversement proportionnel à l'augmentation de leurs horaires. Cela donne, pour 2002, une économie d'en-

viron 2,5 millions, puisque la mesure n'a d'effet que depuis la rentrée d'août. Pour les années suivantes, on arrive à 6 millions.

Si le Grand Conseil approuve ces mesures, les modalités d'application seront négociées entre l'Etat et les associations des maîtres concernés. Le cas échéant, ces négociations auront lieu après l'adoption du budget 2002 par le Grand Conseil.

• Les graphiques publiés dans cette page montrent qu'avec les nouveaux horaires, les enseignants vaudois se situeraient pratiquement dans la moyenne suisse, et qu'ils resteraient parmi les plus favorisés en matière salariale.



Bulletin des postes vacants

Appliquer, développer et optimiser ses compétences dans la fonction publique. Toutes les offres d'emploi. Naviguez sur www.vaud.ch.

DEC Département de l'économie

Secrétaire pour le Service vétérinaire 50%

Mission: organisation du secrétariat du laboratoire. Mener à bien les missions de celui-ci, en collaboration avec une autre personne (cl. 15-18).

Profil: CFC de commerce ou titre jugé équivalent avec pratique de 6 ans environ. Effectue tous travaux administratifs exigeant de l'initiative et de l'indépendance sur la base d'instructions générales. Motivation, capacité d'adaptation, sens de l'organisation, capacité à travailler de manière autonome ou en équipe, précision. Maîtrise de Word et d'Excel. Bonne orthographe et bonne capacité de rédaction. Bon contact et doigté avec la clientèle. De très bonnes connaissances des langues allemande et anglaise, parlées et écrites, seraient un atout.

Renseignements: M. P. Boujon, 021/316.39.00.

Adresse: réf. 3053, Service vétérinaire, poste SECRLAB, Dr P. Boujon, rue César-Roux 37 – 1014 Lausanne.

DSE Département de la sécurité et de l'environnement

Officier/ère de gendarmerie externe – capitaine (Chef-fe du Centre de formation) pour la Police cantonale 100%

Mission: subordonnée au Commandant et intégrée à l'état-major de la police cantonale, le/la titulaire est responsable de l'orientation, de la mise en place et du suivi des stratégies de la formation de l'Ecole d'Aspirants (EA) et de la formation permanente. Par ailleurs, il/elle fonctionne comme Commandante de l'EA. Plus précisément, il/elle: assure la mise en place de la formation de base des policiers et policières, son évaluation, son développement et son adaptation; veille à intégrer la politique de la formation dans un cadre élargi, tenant compte de l'évolution globale de l'environnement; assume la conduite et la gestion du personnel du Centre de Formation et d'encadrement de l'EA; coordonne l'activité des formateurs/trices internes et externes et évalue leurs prestations; participe à l'enseignement (animation d'actions de formation); élabore et gère le budget du Centre de Formation; développe une collaboration efficace avec les partenaires du Centre de Formation; assure une image dynamique de la formation (cl. 28-30).

Profil: licence universitaire ou formation jugée équivalente, avec spécialisation dans le domaine de la formation; expérience d'au minimum 5 ans dans la conduite de team et la gestion de projets, soit en qualité de directeur/trice d'un centre de formation, soit en qualité de responsable de la formation dans une grande entreprise, une administration ou un autre corps de police. Maîtrise des outils informatiques; connaissances parlées et écrites de l'allemand et de l'anglais; résistance au stress et engagement professionnel supérieurs à la moyenne. Négociation, leadership, sens de la communication et de l'organisation, vision stratégique et aptitude à l'innovation: qualités indispensables pour ce poste de haut niveau. Nationalité suisse, 30-40 ans et casier judiciaire vierge. Officier/ère dans l'armée.

Renseignements: M. Michel Pralong, 021/644.44.44.

Adresse: réf. 3015, Police cantonale, M. Pierre Aeppli, Centre de la Blécherette – 1014 Lausanne.

Officier/ère de gendarmerie externe – Premier lieutenant (H/F) pour la Police cantonale 100%

Mission: subordonnée au Commandant de la gendarmerie et intégrée à l'état-major, après une période de formation vous secondez le chef de région et le remplacez en son absence. Vous participez à la permanence de commandement de la gendarmerie. Vous conceptualisez, coordonnez et dirigez les moyens d'intervention, ainsi que les engagements de sécurité

et d'ordre public en cas d'événements importants survenant dans votre région. Vous fixez les objectifs à atteindre dans le cadre de ceux définis au niveau de la police cantonale et de la gendarmerie. Vous commandez et coordonnez l'activité de vos subordonné-es (cl. 26-28).

Profil: doit satisfaire aux conditions posées par la loi sur la police cantonale. Aptitudes de chef-fe, d'organisateur/trice et d'administrateur/trice. A dû revêtir auparavant le grade de lieutenant durant 2 ans au moins ou, pour le premier lieutenant choisi hors du corps, être officier dans l'armée et avoir une pratique appropriée. Licence universitaire ou formation technique supérieure jugée équivalente. Expérience dans la conduite du personnel. Connaissance des outils informatiques, bonnes connaissances d'allemand et notions d'anglais. Résistance au stress et engagement professionnel supérieurs à la moyenne. Négociation, leadership, sens de la communication et de l'organisation. Nationalité suisse, âge entre 25 et 35 ans et casier judiciaire vierge. 1m75 minimum. Officier/ère dans l'armée.

Renseignements: M. Alain Bergonzoli, 021/644.83.01.

Adresse: réf. 3063, M. Alain Bergonzoli, Commandant de la gendarmerie, Centre de La Blécherette – 1014 Lausanne.

Assistant-e social-e pour la Police cantonale au Mont/Lausanne 50%

Mission: apporter un appui à la psychologue dans ses différentes activités de prévention et de sensibilisation, de formation et de soutien au personnel, notamment en facilitant la marche générale du travail, apportant conseil, aide et soutien aux collaboratrices et collaborateurs de la police cantonale, dans tout ce qui touche à leurs problèmes personnels, psychologiques, sociaux, familiaux, professionnels, juridiques et financiers. en les informant des possibilités d'aide et en les coordonnant (cl. 19-21).

Profil: diplôme d'assistant social ou titre jugé équivalent. Pratique de 6 ans environ. Expérience en thérapie, médiation familiale et gestion des conflits. Intérêt pour la politique sociale dans son ensemble. Connaissance des problématiques de prévention et du harcèlement (mobbing) souhaitée. Maîtrise des outils informatiques (Word, Excel, Lotus Notes et Powerpoint). Langue maternelle française. Connaissances de l'allemand et de l'anglais (parlées et écrites) souhaitées. Expérience en tant qu'assistant(e) social(e) dans un service social/RH d'une entreprise privée ou publique souhaitée. Nationalité suisse ou permis C. Pas d'inscription au casier judiciaire. Bâtiment situé à l'extérieur de l'agglomération lausannoise avec restaurant d'entreprise et facilités de parking. Locaux récents et bien équipés. Véhicule recommandé (absence de transport public à proximité).

Renseignements: Mm R. Bressoud, 021/644.82.17

Adresse: réf. 2966, Police cantonale, M. F. Dupuis, Centre de la Blécherette – 1014 Lausanne.

Adjoint-e juriste A ou B au Service de l'environnement et de l'énergie 100%

Mission: le/la titulaire est le/la juriste du service. Il/elle conduit l'élaboration des bases légales dans les domaines d'activités du service. Il /elle gère le dossier des marchés de l'énergie, ainsi que les dossiers juridiques concernant le service, en particulier en matière de recours.

Profil: adjoint-e juriste A: brevet d'avocat. Adjoint-e juriste B: doctorat en droit. Expérience de 3 ans.

Renseignements: M. Henri Rollier, 021/316.43.60.

Adresse: réf. 3048, Service de l'environnement et de l'énergie, M. Henri Rollier, CP 33 – 1066 Epalinges.

Employé-e d'administration pour l'Arsenal cantonal de Morges 100%

Mission: accueil de la clientèle; secrétariat du département d'exploitation et central téléphonique; responsabilité du classement et de l'archivage (cl. 10-12).

Profil: CFC de commerce, CFC de bureau ou titre jugé équivalent. Pratique de 5 ans environ. L'allemand parlé et écrit serait un avantage. Très bonnes connaissances de Word, Excel, MS Office. Horaire fixe: 0700 - 1200 et 1330 - 1700.

Renseignements: M. Albert Dutoit, 021/804.85.55.

Adresse: réf. 3052, Arsenal cantonal de Morges, M. Albert Dutoit, case postale - 1110 Morges 1.

(2 postes) Employé-e principal-e d'administration (assistant-e sécurité et administration d'exploitation de l'USEIM, Unité de Support d'exploitation Informatique et Métier) de la Police cantonale **100%**

Mission: sécurité administrative: gestion des accès aux applications fédérales, cantonales, communales, internes à la police cantonale vaudoise et coordination avec les services concernés. Gestion des mutations du personnel (profil d'accès) et du matériel. Vérification des droits des utilisateurs. Sécurité des données: restauration des fichiers. Gestion des personnes et de stock: mise à jour des données du personnel (base Notes USEIM). Gestion du parc informatique (mutations). Support d'exploitation métier: prise en charge des problèmes d'accès de niveau 1 pour les applications qui le concerne. Administration: gestion de l'administration de l'Unité (cl. 14-16).

Profil: CFC de commerce ou titre jugé équivalent avec pratique de 6 ans environ. Effectue la majorité de ses travaux de manière indépendante. Pratique de 6 ans minimum comme employé-e de commerce dans le domaine administratif ou informatique; expérience dans le support informatique souhaitée. Très bonnes connaissances des outils bureautiques standard: MS Office (Word, Excel), Lotus Notes (support niveau I). Maîtrise du français (excellente orthographe, rédaction aisée). Connaissance du fonctionnement des services fédéraux et cantonaux qui octroient les accès aux applications. Nationalité suisse ou permis C. Casier judiciaire vierge. Discrétion, flexibilité, capacité d'adaptation, esprit d'équipe, aisance dans les contacts, sens de l'organisation, autonomie.

Renseignements: M. Guy Jotterand, 021/644.44.44.

Adresse: réf. 3050 et 3051, Police cantonale, Centre de la Blécherette, M. Frédéric Dupuis - 1014 Lausanne.

Aide de police pour la Police cantonale/ Gendarmerie au Mont-sur-Lausanne **100%**

Mission: lavage, entretien de base et maintenance des véhicules et du matériel d'intervention, patrouilles, collaboration sur les lieux d'accident et lors de contrôles de circulation. Escortes de transports spéciaux. Régulation du trafic. Entretien des locaux. Menus travaux de bureau. Organisation des repas lors des services nocturnes (cl. 7-11).

Profil: effectue des tâches simples de police, seule ou sous les ordres d'un-e fonctionnaire de police. Permis de conduire. Pas d'inscription au casier judiciaire. Discrétion. Age entre 25 et 40 ans. Connaissances de base en informatique. Aptitude à supporter des horaires irréguliers. Bâtiment situé à l'extérieur de toute agglomération, facilités de parcage. Locaux bien équipés. Véhicule recommandé (absence de transport public à proximité).

Renseignements: M. Willy Gobalet, 021/644.83.04.

Délai d'envoi des candidatures: 15.10.01.

Adresse: réf. 3057, Police cantonale, M. Pierre-André Fardel, Centre de la Blécherette - 1014 Lausanne.

DIRE Département des institutions et des relations extérieures

Bibliothécaire universitaire ou en formation auprès de la Bibliothèque cantonale et universitaire, site de la Riponne **60%**

Mission: conception et réalisation du programme annuel des animations et de la promotion des collections de la Bibliothèque cantonale et universitaire de Lausanne, siège cantonal. Par exemple: expositions, rencontres d'auteurs, d'éditeurs, conférences, lectures à voix haute, participation à des manifestations extérieures (Fête de la musique, Fureur de lire...) etc. En particulier, responsabilité des contacts avec les intervenants et les partenaires, organisation de la publicité des événements mis sur pied et logistique.

Profil: bibliothécaire universitaire en formation: titre universitaire. Bibliothécaire universitaire: titre universitaire et diplôme d'une école de bibliothécaires ou titre jugé équivalent, ou titre universitaire et pratique de 2 ans environ dans une bibliothèque. Licence universitaire dans les domaines littéraires et artistiques de préférence. Bonne connaissance du Canton de Vaud. Expérience de 5 ans au moins dans le domaine de l'action culturelle. Goût des relations publiques et aisance dans les contacts interpersonnels. Esprit d'initiative et créatif. Sens de l'organisation, souple et disponibilité.

Renseignements: Mme Marie-Pierre Constant-Knecht, 021/316.78.78.

Adresse: réf. 3056, Bibliothèque cantonale et universitaire, Mme Olga Farman, 1015 Lausanne.

DFIN Département des finances

Adjoint-e A, responsable de l'Unité informatique du Département des finances (UID DFIN) **100%**

Mission: diriger l'entité chargée de l'informatique départementale et des projets confiés par d'autres départements. Assurer les conseils et l'assistance aux services/clients (assistance à la Maîtrise d'ouvrage), répondre à leurs besoins et du succès des projets informatiques (Maîtrise d'œuvre). Veiller à l'intégrité et à l'intégration des systèmes d'information (élaboration de schéma directeur), ainsi qu'à leur évolution. Superviser les activités des projets afin qu'ils soient exécutés dans les délais conformément au budget alloué et en fournissant des prestations de qualité. Assurer la coordination avec les autres entités informatiques, représenter l'UID DFIN auprès des autres instances informatiques. Mettre en place l'organisation nécessaire aux activités de l'UID DFIN, notamment dans le domaine de la gestion de projet. Assurer la bonne gestion des ressources humaines, de l'informatique et de la formation des collaborateurs/trices. Pour mener à bien ces tâches, vous dirigez une équipe de 60 collaborateurs et collaboratrices qualifié-e-s dans les métiers de l'informatique et de la gestion de projets (cl. 29-32).

Profil: titre universitaire avec pratique de 8 ans environ dès son obtention. Solide expérience de direction, conseil informatique dans le domaine de l'informatique de gestion. Expérience reconnue dans l'encadrement, le management, la gestion de projets importants et dans l'animation d'équipes et de séances de travail, ainsi que dans la direction par objectifs. Maîtrise de la gestion budgétaire et financière. Large pratique de la négociation de contrats et relations avec les fournisseurs. Goût pour la communication et entrentent alliés à l'esprit de décision. Connaissances approfondies d'anglais.

Renseignements: Mme Isabelle Salomé, 021/316.20.02.

Adresse: réf. 3054, Service du personnel - BRM, M. Didier Gasser, rue Caroline 4 - 1014 Lausanne.

DSAS Département de la santé et de l'action sociale

Chef-fe de projets de recherche (responsable des prestations) au Service de prévoyance et d'aide sociales **100%**

Mission: responsabilité des prestations sociales de la section Aide et insertion sociales au plan administratif et financier. Assurer la bonne application des prestations d'insertion sociale (information, formation). Organiser la prise en charge des bénéficiaires ASV, RMR entre organismes d'application des régimes (CSR/CSI - ORP) (cl. 25-28).

Profil: titre universitaire, de préférence en sciences sociales, politiques ou économiques; pratique de 3 ans environ dans le domaine de la recherche. Aptitude à diriger un groupe de chercheurs ou à assumer seule la conduite d'une recherche. Connaissance du champ d'action sociale et de l'organisation territoriale vaudoise. Pratique des applications informatiques de bureautique. Permis de conduire.

Renseignements: Mme Mary Claude Pittet, 021/316.52.13.

Adresse: réf. 3055, Service de prévoyance et d'aide sociales, Mme Mary Claude Pittet, BAP - 1014 Lausanne.

DFJ Département de la formation et de la jeunesse**Chef-fe du Service de la protection de la jeunesse 100%**

Mission: direction du service; conduite des collaborateurs/trices directes; gestion des ressources financières, matérielles et techniques; développement de la réorganisation territoriale; communication et développement des relations internes et externes (porte-parole du SPJ pour l'extérieur); contrôle des résultats du service. Le service comprend environ 150 collaborateurs actifs dans les secteurs: action sociale et socio-éducative; mandats judiciaires, enquêtes, évaluation, placements de mineurs; adoption; prévention; structures d'hébergement pour mineurs, structures d'accueil de la petite enfance, familles d'accueil et mamans de jour; de l'orientation et de la formation professionnelle.

Profil: Licence universitaire dans le domaine des sciences humaines (licence en sciences psycho-pédagogiques / sociologie / sciences sociales) ou titre jugé équivalent; 10 ans d'expérience, dont 5 de gestion d'une entité d'une certaine dimension. Personne charismatique, de haute culture générale, apte à la communication, à la direction, avec une bonne aptitude à la délégation. Maîtrise ou expérience dans le domaine de l'aide sociale. Allemand écrit et parlé. Bonne connaissance du service public et des institutions et intérêt pour ces domaines.

Renseignements: M. Benoît Rohrbasser, 021/316.30.53 ou 079/356.98.27.

Adresse: réf. 3058, Service du personnel/BRM, M. Didier Gasser, rue Caroline 4 – 1014 Lausanne.

Adjoint-e B, administrateur/trice de l'Ecole cantonale d'art de Lausanne 100%

Mission: gestion administrative et financière de l'Ecole cantonale d'art. Responsabilité de la logistique (bâtiments et infrastructures, planification, achat et entretien des équipements pédagogiques et techniques, en particulier dans le domaine informatique), gestion des budgets d'acquisition de matériel d'enseignement pédagogique et scientifique. Responsabilité vis-à-vis de la HES-SO pour tout ce qui touche le domaine financier et gestion des dossiers des subventions (OFC, OFCOM, OFFT, etc.). Etablissement des statistiques nécessaires à la planification du fonctionnement de l'Ecole (cl. 27-30).

Profil: titre universitaire et pratique de 8 ans environ dès son obtention. Intérêt pour la gestion administrative et logistique d'une haute école spécialisée et les tâches d'organisation en général. Aisance relationnelle, vivacité d'esprit, rigueur, capacité à travailler de manière autonome et en équipe, tant dans le cadre de l'ECAL qu'avec les instances dont elle dépend. Maîtrise des outils informatiques de gestion. Une bonne connaissance du fonctionnement de l'administration cantonale vaudoise et/ou de la HES-SO serait un atout.

Renseignements: M. Pierre Keller, 021/316.99.32.

Adresse: réf. 3042, Ecole cantonale d'art de Lausanne, M. Pierre Keller, av. de l'Elysée 4 – 1006 Lausanne.

Maître-esse d'enseignement professionnel C ou D (Maître-esse professionnel-le horloger/ère) pour l'Ecole Technique de la Vallée de Joux, Le Sentier 100%

Mission: enseignement aux élèves horlogers/ères de 2e année, soit fabrication et mise en fonction de mécanismes horlogers.

Profil: maître-esse d'enseignement professionnel C: diplôme de technicien ET, maîtrise fédérale ou brevet professionnel avec pratique de 2 ans environ, ou brevet pour l'enseignement dans les classes à option ou titre jugé équivalent et pratique de 2 ans environ, ou CFC et pratique de 6 ans comme maître d'enseignement professionnel D. Diplôme fédéral de maître professionnel ou autre formation pédagogique reconnue par le Département de la formation et de la jeunesse.

Maître-esse d'enseignement professionnel D: CFC ou titre jugé équivalent et pratique de 8 ans environ. Certificat fédéral de maître professionnel

ou autre formation pédagogique reconnue par le Département de la formation et de la jeunesse. En l'absence de formation pédagogique, possibilité d'être engagé-e en qualité de maître professionnel en formation avec obligation de suivre ultérieurement une formation pédagogique en emploi. Bonne expérience pratique et CFC d'horloger-rhabeilleur souhaités.

Renseignements: M. Lucien Bachelard, 021/845.22.00.

Adresse: réf. 3061, Ecole Technique de la Vallée de Joux, M. Lucien Bachelard – 1347 Le Sentier.

DINF Département des infrastructures**Ingénieur-e (Chef-fe de projet informatique B) pour le Secrétariat général (UID) 100%**

Mission: correspondant-e informatique de service: assister les services dans la définition de leurs besoins informatiques, le suivi de leurs projets et de l'exploitation de leurs applications. Assistant-e à la maîtrise d'ouvrage: assister les services durant toute la durée des projets. Spécialiste de thème applicatif: pour un thème donné, garantir l'adéquation entre les besoins d'un service et les fonctionnalités proposées par un produit ou une application: comptabilité et thèmes connexes; gestion/suivi de ressources, stocks, projets, inventaires; méthodologie et outils de conception; système d'information du territoire (cl. 26-28).

Profil: titre universitaire, diplôme ETS, brevet fédéral d'analyste programmeur ou titre jugé équivalent. Pratique de 5 ans environ dans l'informatique, dont 3 comme concepteur en informatique; ou diplôme fédéral d'informaticien de gestion ou titre jugé équivalent, pratique de 3 ans environ comme concepteur en informatique; ou CFC de commerce ou titre jugé équivalent, pratique de 12 ans environ dans l'informatique, dont 3 comme concepteur informatique. Dirige une équipe de développeurs. Formation d'ingénieur-e civile indispensable.

Renseignements: M. Louis Boyer, 021/316.24.81.

Adresse: réf. 3065, Secrétariat général du DINF, M. Daniel Bringolf, pl. de la Riponne 10 – 1014 Lausanne.

Comptable (secrétaire) pour le Service de l'information sur le territoire 100%

Mission: participer au bon fonctionnement de l'unité comptable du DINF, particulièrement dans des travaux de comptabilité, de vérification des comptes, de secrétariat, et des tâches diverses liées au secteur financier, mais plus particulièrement du SIT (cl. 15-18).

Profil: CFC de commerce ou titre jugé équivalent avec pratique de 6 ans environ. Effectue tous travaux administratifs exigeant de l'initiative et de l'indépendance sur la base d'instructions générales. L'ensemble de l'activité sera exécuté dans un esprit de collaboration, de discrétion, de précision, garant d'un travail de qualité et respectueux des délais.

Renseignements: M. Daniel Bartl, 021/316.73.80.

Adresse: réf. 3049, SG du DINF, M. Daniel Bringolf, Riponne 10 - 1014 Lausanne.

Cantonnier/ère des routes cantonales pour le Voyer du 4e arrondissement à Cossonay-Ville 100%

Mission: entretenir et assurer la viabilité des routes cantonales en fonction des saisons; assurer le service hivernal (horaires irréguliers); entretenir les chaussées et leurs annexes; surveiller le domaine public (cl. 8-10).

Profil: âge minimal 20 ans. Aptitude à travailler à l'extérieur (seul-e ou en équipe). Expérience d'une activité en plein air (génie civil, agriculture ou foresterie). Pour les étrangers: permis C. Permis de conduire. Domicile imposé: Daillens ou environs.

Renseignements: M. Lucien Pavillard, 021/862.13.62.

Adresse: réf. 3060, Voyer du 4e arrondissement, M. Lucien Pavillard, ch. du Levant 1 – 1304 Cossonay-Ville.

**Employé-e d'administration
au Tribunal d'arrondissement de la Broye
et du Nord vaudois, Yverdon-les-Bains 50%**

Mission: assiste le chef de la Chancellerie pénale dans le traitement et la gestion des dossiers (cl.10-12).

Profil: CFC d'employé de commerce ou titre jugé équivalent. Pratique de 5 ans environ. Bonne orthographe. Rigueur. Précision. Facilité d'adaptation. Connaissance du matériel informatique.

Renseignements: Mme P. Nussbaumer, 024/424.60.50.

Adresse: réf. 3059, Tribunal d'arrondissement de la Broye et du Nord vaudois, M. François Knecht, rue des Moulins 8 – 1400 Yverdon-les-Bains.

**Employé-e d'administration pour le Secrétariat
général de l'Ordre judiciaire, Lausanne 50%**

Mission: effectue diverses tâches administratives en relation avec la formation continue et la gestion des temps de présence (cl.10-12).

Pour plus de précisions sur les conditions d'accès à la fonction indiquée, se référer au catalogue «Fonctions publiques cantona les, classification et définitions». Sauf indication contraire, le lieu de travail est situé à Lausanne.

Profil: CFC d'employé de commerce ou titre jugé équivalent. Pratique de 5 ans environ. Collabore à la gestion administrative du personnel rémunéré par émoluments et indemnités. Sens de la précision. Maîtrise des outils bureautiques.

Renseignements: Mme S. Schwab, 021/316.15.12 le matin.

Adresse: réf. 3062, Secrétariat général de l'ordre judiciaire, Mme Nicole Bauduin, Palais de justice de l'Hermitage, route du Signal 8 – 1014 Lausanne.

**Employé-e d'administration
pour l'Office des poursuites et faillites
de l'arrondissement de Vevey 50%**

Mission: secteur pré-exécution. activités découlant de l'enregistrement des réquisitions de poursuites (cl. 10-12).

Profil: CFC de commerce, CFC de bureau ou titre jugé équivalent. Pratique de 5 ans environ.

Renseignements: M. Bernard Chappuis, 021/923.12.27.

Adresse: réf. 3064, M. le Préposé à l'Office des poursuites et faillites de l'arrondissement de Vevey, rue de la Madeleine 39 – 1800 Vevey.

BRM Bilan, recrutement, réinsertion, mobilité

Rue Caroline 4 1014 Lausanne Tél. 021/316 29 20 Fax 021/316 29 23

Heures d'ouverture: 8h - 12h et 13h30 - 17h (ve:16h30)

*Projet de mobilité professionnelle? complément et nouvelle formation? perspective à l'Etat? Les conseillers/ères RH du BRM vous attendent chaque lundi, de 12h à 14h, au Centre d'information professionnelle (CIP), rue de la Borde 3d, à Lausanne.
La plate-forme est ouverte exclusivement aux collaborateurs/trices de l'ACV. Rejoignez l'Espace emploi!*



AUTREMENT DIT...

Les trilles du canari du Palais de Rumine

Trop pressés pour s'arrêter, trop affairés pour entendre, trop habitués au chahut de la ville pour s'étonner, ils grimpent et dévalent «Les Escaliers de l'Université» sans même le remarquer: Titi, petit oiseau au plumage plus terne que celui du canari et du chardonnet, qui pourtant par la grâce d'un éleveur sont devenus ses parents à lui. Du haut de sa petite fenêtre grillagée, sise à l'angle nord-est du Palais de Rumine, il déverse ses trilles sur le quotidien qui lui passe sous le bec, étudiants, touristes et fonctionnaires en route vers la Cité ou la Riponne. Rares sont ceux qui lèvent le pied afin d'identifier l'origine de ce chant aussi joyeux que constant. «Une fois par année environ, il se trouve une personne pour venir toquer à ma porte et me demander quel est l'oiseau qui chante si joliment», raconte André Keiser, taxidermiste du Musée de zoologie dont l'atelier sert de terrain de voltige à Titi. Et certains même de s'inquiéter lors de silences prolongés et d'offrir un nouveau volatile à

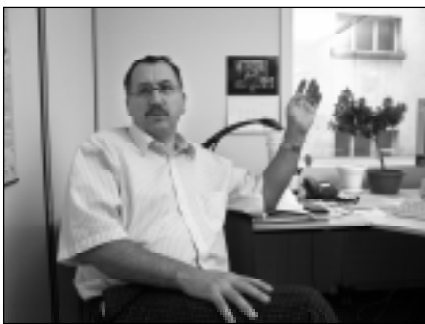
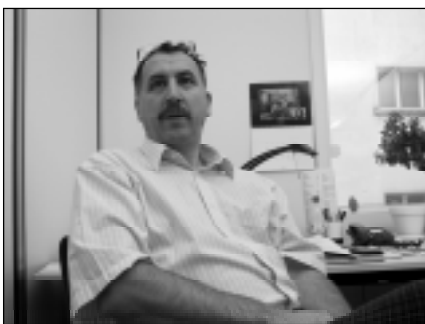
André Keiser lorsqu'il est devenu évident que l'un ou l'autre des prédécesseurs de Titi (quatrième du nom) s'est définitivement envolé vers d'autres cieux.

Les taxidermistes se sont toujours entourés d'animaux vivants, non pas pour combattre le côté «morbide» de leur travail – adjectif que récuse aussitôt André Keiser, les yeux brillants d'animation – mais bien pour les aider à mieux capter et à mieux rendre les attitudes de l'animal à empailler. Compagnon intarissable et modèle capricieux, Titi se joue des scies, pinces, ciseaux, fer à souder et autres poisons qui lui composent un environnement certes dangereux mais largement compensé par la grande liberté de mouvement et de vocalise que lui offre l'atelier. Et la secrétaire du Musée de zoologie de conclure: «c'est sympa de passer un coup de fil à André Keiser car l'on entend toujours le chant de Titi dans le fond». – AG

Dissimulé derrière le grillage qui masque la petite fenêtre dominant Les Escaliers de l'Université, Titi chante.



Apprendre son métier dans l'administration



Pascal Savary vise des formations toujours plus cohérentes et complètes à l'Etat.

Le développement des collaborations entre services peut servir au maintien d'une formation duale attractive à l'Etat.

Fin d'été rime avec début de vie professionnelle pour les nouveaux apprentis. Dans ce domaine, l'Etat est, comme ailleurs, le plus gros employeur du canton. Depuis 3 ans, une centaine de jeunes, sans compter ceux des Hospices, sont engagés par l'administration cantonale vaudoise (ACV). Un nombre que la politique du Gouvernement vise à augmenter, même si le mouvement reste encore peu visible en raison d'une diminution de l'offre dans l'ordre judiciaire et d'une certaine réserve liée à la réforme de la formation commerciale.

Traditionnellement, l'ACV forme de nombreux employés de commerce, future profession de trois quarts des apprentis de l'ACV. Les autres professions proposées se répartissent entre les employés de bureaux, les laborants en chimie, en physique ou en biologie à

l'UNIL, les agriculteurs, les dessinateurs en génie civil, les assistants en information documentaire et les informaticiens. Très rares sont les mécaniciens, les viticulteurs, les cuisiniers, les décoratrices ou les céramistes.

Mobilité accrue?

Responsable de la coordination des apprentis de l'ACV depuis 1998, Pascal Savary ne désespère pas d'augmenter les synergies entre les places d'apprentissage. Outre les cours qui les réunissent, les apprentis pourraient effectuer des stages dans d'autres secteurs de l'administration. «L'employeur n'est pas le service, mais l'Etat de Vaud! A une époque qui requiert toujours davantage de mobilité de la part des employés, il est important d'y sensibiliser les maîtres d'apprentissage.»

Décloisonner les services permettrait également de créer de nouvelles places.

Vu leurs tâches bien spécifiques, certains services ne peuvent pas assumer une formation complète selon les critères contrôlés par le Service de la formation professionnelle (SFP) auquel doivent être adressées les demandes. Mais ces critères pourraient parfois être remplis si plusieurs secteurs s'associaient pour former un apprenti. Pour Pascal Savary, l'attractivité de la formation a tout à gagner d'une offre d'expériences diversifiées au long du cursus. Des solutions peuvent être trouvées au travers des contacts qu'entretiennent les délégués départementaux aux ressources humaines. Ces contacts peuvent susciter de nouvelles idées de mise en place de formation dans des métiers qui émergent. – JC

La liste complète des places d'apprentissage disponibles dans l'Administration cantonale peut être consultée sur internet, sous le lien «apprentissage» de la page d'accueil du site de l'Etat, à l'adresse www.vaud.ch.

L'Aula du Palais de Rumine pour la journée d'accueil des apprentis

L'imposante Aula du Palais de Rumine pour un premier contact professionnel avec l'administration cantonale qui les emploie, il y avait de quoi être impressionné pour la centaine de nouveaux apprentis engagés par les services de l'Etat cette année.

Ce cadre a pourtant donné le juste contexte des présentations au programme de la matinée: l'Etat, le fonctionnement de son administration, la séparation des pouvoirs,... De quoi raviver quelques souve-

nirs d'instruction civique et de prendre toute la mesure du cadre général dans lequel la formation spécifique de chaque apprenti s'inscrit. Si certains n'ont pas osé intervenir à ce moment, ils ont pu poser toutes les questions qu'ils désiraient durant le repas en commun ou dans l'après-midi, consacrée à la visite de la Police cantonale, de la Bibliothèque cantonale et du Musée de zoologie.

Sortie de l'imposante salle où ils ont pu entendre les conférences du matin.



CEP 2002: formation sur le net et en tandem

Le succès de la formation continue se confirme: 40% des collaborateurs de l'administration cantonale vaudoise (sans les enseignants ni le personnel soignant) se sont inscrits à au moins un séminaire organisé par le Centre d'éducation permanente (CEP) en 2000. Ils seront 45 à 50% cette année.

Si les entretiens d'appréciation se généralisent dans l'administration courant 2002 (le Conseil d'Etat devra se prononcer au début de l'année prochaine), des demandes de formation plus précises et peut-être encore plus nombreuses en découleront. Afin d'anticiper cette évolution, le Centre d'éducation permanente a introduit dans son programme 2002 trois innovations: l'assouplissement des délais d'inscription, la formation sur le net et les tandems linguistiques (voir encadré).

Délais semestriels d'inscription

S'inscrire au bon moment – en principe dans la foulée de l'entretien d'appréciation – et suivre sa formation dans des délais raisonnables deviendront plus faciles grâce à l'introduction d'un deuxième délai d'inscription au 1er juin 2002, en plus de l'échéance habituelle du 1er décembre 2001. Ainsi, les demandes de formation avec mention «prioritaire» (une par personne et par année) seront traitées comme telles même celles qui parviendront au CEP au cours du premier semestre 2002. Les demandes non prioritaires seront satisfaites dans la mesure des places disponibles.

Formations par intra/internet: c'est parti

Les clients du CEP seront parmi les premières person-



Né il y a 10 ans, le CEP a vu son équipe se renforcer en 2001 par l'arrivée de trois nouvelles collaboratrices.

nes du secteur public à s'initier à ce nouveau mode d'apprentissage qu'est la formation via le net. Ils auront le loisir d'expérimenter une formation en ligne sur Lotus Notes 5 aussitôt que la nouvelle version de ce logiciel sera installée sur leur poste de travail. De plus, ils pourront entraîner à leur rythme et sans risque de blocage les fonctions qui leur sont utiles. Des personnes spécialement formées, «les tuteurs», seront disponibles en cas de problème dans chaque service.

De façon générale, les formations en ligne ou e-formations sont destinées à compléter les séminaires classiques et non à les supplanter, sauf dans le cas d'apprentissages de savoir-faire concrets bien délimités (par ex.: Lotus). Les personnes en charge de projets auront l'occasion d'expérimenter ce mode d'enseignement en ligne grâce à une formation à la gestion de projet qui combinera e-formation, pour l'acquisition des savoirs, et rencontres, pour les échanges sur les situations réelles. Les participants disposeront de l'appui pédagogique en ligne

du formateur durant la phase internet.

Faire le bon choix

Afin de mieux orienter les personnes qui souhaitent suivre une formation, le CEP leur propose des itinéraires conseillés dans son guide «Ajoutez de la valeur à votre formation». Trois étapes permettent de mieux clarifier ses projets de développement avant que de choisir les bonnes activités de formation – il en existe pas moins de 14 différentes! À parcourir d'un bout à l'autre ou en partie...

A également découvrir le site <http://www.cep.vd.ch> qui présente un inventaire multicritère des organismes de formations pour cadres, une description complète des séminaires CEP ainsi que d'autres aides aux choix. Ces derniers sont autant d'outils convergeant avec la méthode des entretiens d'appréciation développée par le Service du personnel de l'Etat, et dont l'un des buts premiers consiste à favoriser le développement individuel des membres de l'administration.

Pierre Jacot

Tandem Mittellangues

Apprendre le schwyzerdütsch ou l'allemand sur le terrain est souvent plus facile et satisfaisant qu'en potassant des livres de grammaire. Le CEP propose donc dès ce printemps 2002 la méthode du tandem linguistique. De quoi s'agit-il? Deux personnes, l'une francophone et l'autre germanophone, s'apprennent leur langue maternelle selon le principe de la réciprocité. Elles se rencontrent régulièrement durant 2 à 6 mois pour discuter, dans la langue du partenaire, de thèmes professionnels et culturels choisis d'un commun accord et ce dans le cadre du travail. La durée des rencontres dépend de l'éloignement de chacun et peut totaliser l'équivalent de 5 jours de séminaire.

Les tandems linguistiques se développent dans les universités, dans l'administration fédérale et gagneront les administrations publiques de l'Espace Mittelland (BE, FR, JU, SO, NE, VS, VD) au printemps 2002. Outre l'apprentissage actif d'une langue, ils permettent également de découvrir d'autres pratiques professionnelles, ainsi que d'autres approches de problèmes communs.

Mises en contact des candidats, auto-évaluation et conseils pédagogiques seront assurés par les centres de formation des cantons de l'Espace Mittelland. Une bourse en ligne qui permettra de proposer et de chercher également des places de stage ou des échanges de postes, ouvrira en 2002.

Renseignements: M. T. Tonini,
021/648 78 80



Estelle Papaux, municipale des écoles à 23 ans

Chavannes près Renens, 5'800 habitants et le collège intercommunal de la Planta avec son bon millier d'élèves encadrés par quelque 80 enseignants. Y compris les classes enfantines et primaires. Sans oublier encore les classes d'intégration et la réalité sociale de ce gros village ouvrier dont les élèves d'origine étrangère composent parfois jusqu'à 70% des effectifs scolaires. Et sans oublier bien sûr les turbulences suscitées par l'application d'EVM. En y ajoutant les cultes, les sports et la société, l'on obtient un dicastère aussi touffu que chaud qui est tombé entre les mains d'Estelle Papaux le 1er janvier 1999, après que celle-ci a été élue à la Municipalité de Chavannes près Renens en novembre 1998. Elle venait alors de fêter son 23e anniversaire, entamait sa dernière année en Lettres et siégeait depuis un an au conseil communal en qualité d'élue socialiste – «on est venu me chercher pour me présenter au conseil».

Plutôt l'action

«J'aime m'investir pour des choses qui m'importent, comme la gestion d'une commune ou le développement de projets visant à améliorer le niveau de vie, et à trouver des solutions pour les faire avancer». Foin de parlote, Estelle Papaux privilégie l'action. Nullement effrayée par son manque d'expérience, elle fait son apprentissage de municipale sur le tas. D'autant plus qu'elle ne peut compter sur ses parents pour la conseiller,



Adjointe à la secrétaire générale de la Constituante, élue à 23 ans municipale, Estelle Papaux vise aujourd'hui, à 26 ans, un 2e mandat dans sa commune de Chavanne-près-Renens.

cette vocation politique ne découlant nullement d'une tradition familiale, même si papa, militaire de carrière, l'a quelque peu sensibilisée au service public. Adjointe à la secrétaire générale de l'Assemblée Constituante et responsable de la communication depuis un an, à un taux de 80%, sa charge de municipale lui mange environ 30% de son temps.

Nouveau mandat?

Une vie trépidante conduite à 110% sur un coursier de circonstance, une moto aussi pratique que rapide. Et à laquelle Estelle Papaux ne souhaite pas mettre un frein puisqu'elle se représente pour un nou-

veau mandat lors des votations de cet automne. «Je n'arrêterai que le jour où je n'ai plus envie, où j'aurai l'impression de ne plus rien amener».

D'ici là, l'éducateur de rue sera devenu indispensable, le Musée d'art des enfants inaugurera sa énième exposition, l'école enfantine bilingue envisagera d'introduire une troisième langue tandis que la commission consultative ouverte aux étrangers sera devenue obsolète, les étrangers ayant obtenu le droit de vote au niveau local (ndlr: exemples de projets sur lesquels Estelle Papaux a planché durant son mandat 1999-2001).

Annika Gil

Les décisions de la quinzaine

DIRE

Département des institutions et des relations extérieures

L'informatique au ser vice du casier judiciaire

Avec l'entrée en vigueur, au 1er janvier 2000, de la nouvelle loi et de l'ordonnance sur le casier judiciaire informatisé, le canton de Vaud est soumis à la nouvelle organisation du casier judiciaire fédéral. Le progiciel Vostra offrira aux administrations autorisées un outil de travail performant et accessible 24 heures sur 24. Il en découlera une amélioration de la sécurité de travail en matière de poursuite pénale, en règle générale, et une optimisation de certaines tâches. Ce projet intégrera également une collaboration transversale entrant dans la nouvelle structure de l'informatique cantonale. Dans le cadre de leur activité, les offices d'instruction pénale, les préfetures et les tribunaux enregistreront les demandes d'extrait de casier judiciaire directement dans le progiciel Vostra et les documents leur parviendront depuis l'Office fédéral de la justice.

André Vallotton, chef du Service pénitentiaire, 021/316 48 00

Projet de révision de la législation fédérale sur l'asile: le Conseil d'Etat craint un report de charges sur les cantons

La Confédération consulte les cantons sur un projet de révision de la loi sur l'asile de la loi sur le séjour et l'établissement des étrangers et de la loi sur l'assurance-maladie. Dans sa réponse, le Conseil d'Etat exprime son scepticisme. Il salue la volonté de rendre le système plus transparent; il suggère en revanche des mesures visant à réduire les frais d'asile des procédures plus rapides, plutôt que d'instaurer un système aboutissant à alourdir les charges des cantons.

Me Jacques Grossrieder, SPOP, 021/316 46 46
DSAS, Nicolas Daïna, conseiller personnel, 021/316 50 40

Projet de révision de la loi fédérale sur les droits politiques

La Confédération consulte les cantons sur un projet de révision de la loi sur les droits politiques. Il s'agit d'une révision essentiellement technique. Sans s'opposer au principe, le Conseil d'Etat émet des réserves quant à l'allongement du délai de remise aux électeurs du matériel de vote et s'oppose à la création d'un registre fédéral des partis politiques. Il se déclare en outre favorable à des campagnes favorisant la participation civique des femmes, pour autant qu'elles ne se déroulent pas dans la période qui précède immédiatement les élections.

Bernard Muhl, adjoint au Service de justice, de l'intérieur et des cultes, 021/316 40 86

Vote par correspondance généralisé : mise en œuvre reportée à juin 2002

Il avait été annoncé dans le no 94 de la Gazette que le Conseil d'Etat avait adopté un exposé des motifs et projet de décret permettant la mise en vigueur à titre expérimental du vote par correspondance généralisé à l'occasion des votations du 2 décembre 2001. Après examen de ce projet par la commission compétente du Grand Conseil, la majorité de la commission a décidé de ne pas entrer en matière, étant donné les difficultés pratiques suscitées, tant pour les communes que pour les électrices et électeurs, par le déroulement en parallèle de deux scrutins, élections communales d'une part et votations du 2 décembre 2001 d'autre part, organisés selon deux textes de loi différents. Etant donné la position de la commission, le Conseil d'Etat a décidé de retarder la date d'entrée en vigueur du nouveau système de vote par correspondance généralisé. Le nouveau système sera introduit à l'occasion des votations du 2 juin 2002.

Daniel Piotet, chef du projet VOTELEC,
021 / 316 41 13



Réponse à une consultation fédérale : oui à l'extension de l'offre pour les casinos B

En réponse à une consultation fédérale sur le projet de révision de l'Ordonnance fédérale sur les jeux de hasard, le Conseil d'Etat salue l'extension de l'offre des jeux pour les casinos B, soit l'élargissement du choix des jeux ainsi que l'augmentation des limites des mises et des gains. Il estime que cette mesure donnera aux détenteurs des «petits jeux» une perspective de plus grande attraction. Enfin, il soutient l'interdiction des appareils dont la quote de redistribution est influencée par des événements précédents. Ces appareils augmentent en effet dangereusement le risque de jeu excessif, le joueur étant enclin à croire qu'il gagnera après avoir perdu plusieurs fois consécutives.

Alain Jeanmonod, adjoint du chef du Service de l'économie et du tourisme, responsable de l'Office cantonal de la Police du commerce,
021/ 316 46 17

Libre circulation des personnes et prévention du dumping salarial: consultation fédérale

En réponse à une consultation fédérale sur l'Ordonnance réglant les conditions auxquelles des entreprises étrangères pourront envoyer des collaborateurs en Suisse aux fins d'y accomplir une mission («travailleurs détachés»), le Conseil d'Etat demande à la Confédération de prévoir une amélioration de la statistique suisse sur les salaires. Il demande aussi que les commissions tripartites de contrôle que les cantons doivent mettre en place soient financées par la Confédération, et qu'il en soit de même pour l'excédent de travail que devront assumer les partenaires sociaux. Par ailleurs, l'Exécutif vaudois estime qu'il serait disproportionné de créer une banque de données centralisée relative au contrôle des 90 jours durant lesquels les prestataires de services étrangers peuvent fournir leurs prestations en Suisse.

Roger Piccand, chef du Service de l'emploi,
021/ 316 61 01

Oui à la révision d'ordonnance sur la sécurité d'installations et d'appareils techniques

En réponse à une consultation fédérale relative à la modification d'ordonnance sur la sécurité d'installations et d'appareils techniques (OSIT), le Conseil d'Etat répond qu'il accepte ce projet de modification de la gestion de la surveillance et de l'exécution des dispositions légales, le jugeant apte à faciliter et clarifier la mise en œuvre de cette importante disposition technique. Cette révision intervient afin qu'aucune divergence ne subsiste par rapport à la législation européenne.

Philippe Sordet, chef du Service de l'économie et du tourisme, 021/ 316 63 99

Le développement durable dans la loi sur la promotion économique

« La promotion économique vaudoise est-elle trop sérieuse pour s'intéresser au développement durable ? », demandait le député François Marthaler dans une interpellation disant notamment que le règlement d'application de la Loi sur la promotion économique (LPE) n'était pas assez concret à cet égard. Dans sa réponse, le Conseil d'Etat précise que les principes du développement durable n'ont pas à être repris dans un règlement d'application et que les indicateurs pertinents à l'échelle d'un pays sont difficilement applicables à une entreprise. Il relève toutefois que le Service de l'économie et du tourisme coordonne les demandes d'aide financière avec les services en charge de l'environnement et des conventions collectives de travail.

Philippe Sordet, chef du Service de l'économie et du tourisme, 021/ 316 63 99 – Gérard Moser, adjoint au chef de Service, 021/ 316 60 11



Département de la formation et de la jeunesse

Implantation de la Haute Ecole pédagogique (HEP) sur le site des Cèdres à Lausanne

L'EPFL achèvera au cours des mois prochains son déménagement à Dorigny, entamé il y a quelque 30 ans. Elle souhaite toutefois pouvoir continuer à utiliser, pour son département des machines hydrauliques, les sous-sols de l'Aula de l'Avenue des Cèdres à Lausanne. Le fonctionnement de la HEP implique quant à lui l'utilisation du bâtiment libéré par l'EPFL à l'Avenue des Bains 21 à Lausanne. Le Conseil d'Etat propose donc au Grand Conseil de l'autoriser à réaliser un tel échange avec l'EPFL.

Philippe Lavanchy, chef du service de l'enseignement secondaire supérieur et de la formation, 021/316 34 00

Oui au projet de révision partielle de la loi sur les Ecoles polytechniques fédérales

A fin juin dernier, le Département fédéral de l'intérieur a mis en consultation une révision partielle de la loi sur les EPF visant en particulier à inscrire dans cette loi le principe du mandat de prestations, à renforcer l'autonomie des EPF et à adopter le statut du personnel à la nouvelle loi fédérale. Le Conseil d'Etat, dans sa prise de position, soutient cette révision qui va dans le sens de ce qui a déjà été réalisé pour l'Université de Lausanne avec la convention d'objectifs et qui permettra de dé-

velopper la coordination entre les EPF et les universités cantonales par l'intermédiaire des structures mises en place par la Conférence universitaire suisse.

Christian Pilloud, chef du Service des affaires universitaires, 021/ 316 35 00

Rapport sur la mise en place de la nouvelle Haute école pédagogique (HEP)

Le Conseil d'Etat a adopté le rapport répondant au postulat du député Dominique Kohli sur la mise en place de la Haute école pédagogique (HEP) relatif à la procédure de sélection des professeurs formateurs et à ses résultats. Il montre que sur les 43 professeurs formateurs nommés à la HEP à ce jour, 37, soit 86%, sont issus des actuels établissements de formation des maîtres. Pour les formateurs actuels non nommés à la HEP, le rapport précise que l'application des garanties salariales et d'emploi de la « Charte » de transfert coûtera environ fr. 500'000.- par an pendant 9 ans, et ce dès août 2002.

Philippe Lavanchy, chef du service de l'enseignement secondaire supérieur et de la formation, 021/316 34 00

Vacances scolaires: nouveau calendrier

Le Conseil d'Etat propose au Grand Conseil de donner au Canton la compétence d'harmoniser les dates des vacances pour toutes les écoles du canton. Par ailleurs, il propose que les vacances de Pâques durent deux semaines au lieu des dix jours habituels, les autres périodes de vacances demeurant inchangées. L'harmonisation des vacances scolaires entrera en vigueur dès le début de l'année scolaire 2002-2003. L'allongement des vacances de Pâques est lié à l'entrée en vigueur de la nouvelle loi sur le personnel, et n'interviendra vraisemblablement pas avant 2003.

Fabien Loi Zedda, secrétaire général, 021/ 316 30 04,

Philippe Lavanchy, chef du Service de l'enseignement supérieur et de la formation, 021/ 316 34 00



Département des infrastructures

Bilan dix ans après la votation sur la Venoge

En réponse à l'interpellation Claudine Dind, le Conseil d'Etat a dressé un bilan dix ans après la votation populaire sur la protection de la Venoge. Si nombre de mesures liées aux rejets et aux stations d'épuration ont été prises, le bilan est moins positif en ce qui concerne la migration des poissons, l'aménagement du cours d'eau et la protection des biotopes. Une «Commission Venoge» nouvellement constituée par le Conseil d'Etat, composée des milieux de protection de l'environnement, des communes, de l'économie et de l'administration, présidée par le conseiller d'Etat Jean-Claude Mermoud, va relancer activement la revitalisation de la Venoge. Elle siégera dès cet automne et sera dotée d'un chef de projet chargé de la coordination opérationnelle des travaux.

DINF, Chantal Dupré, Service de l'aménagement du territoire, 021/ 316 74 31

DSE, Cornelis Neet, Conservateur de la faune et de la nature, 021/694 82 01

Lausanne, scène de la nouvelle Haute Ecole romande de théâtre

Le rideau est tombé. C'est finalement le canton de Vaud qui offrira une école aux acteurs en devenir, aux dépens de Genève.



BUREAU E. CAPELLA, E. HAUENSTEIN, H. BRENSPERGER

La nouvelle Haute Ecole romande de théâtre emménagera en septembre 2003 dans un ancien bâtiment de l'école professionnelle de Lausanne (EPSIC), sis au chemin Grand-Pré 5. Façade, projet de transformation.

Lorsque le canton de Vaud a proposé la candidature de la ville de Lausanne à l'accueil de la future Haute Ecole de théâtre de Suisse romande (HETSR), en mai 2001, il était seul en course. Avec un projet bien ficelé et répondant à tous les critères exigés par la Conférence intercantonale de l'instruction publique de Suisse romande et du Tessin (CIIP), mandataire du projet. Entretemps, porté par un Pierre Rochaix tout auréolé de son succès vigneronnesque et de son expérience made in USA, Genève est venue jouer les trouble-fêtes. Avec un projet peut-être moins conforme, mais dominé par Pierre Rochaix qui, dès juin 2002, reprendra les destinées du Théâtre de Carouge appelé à fonctionner comme tremplin et atelier pratique pour les quelque 30-40 élèves de la future école. Du côté vaudois, l'on a grimacé en se demandant à quoi cela sert de jouer les bons élèves s'il suffit d'articuler le nom d'une personnalité pour décrocher le pompon. Artifice de circonstance et art de cultiver un suspens qui n'en devient que plus insupportable jusqu'à l'ultime coup de théâtre: les sept membres du CIIP ont décidé, le

27 septembre, de choisir la candidature lausannoise. Ouf ! Et de se rassurer. Le dossier vaudois était finalement solide. Tant du point de vue financier – avec un budget de 2,3 millions de francs – que du point de vue structurel puisque la future école pourra emménager, dès septembre 2003, dans un bâtiment préexistant transformé pour l'occasion: une ancienne entreprise de taille de pierres précieuses sise au cœur du Lausanne culturel. Les comédiens et leurs professeurs pourront s'approprier au gré de leurs besoins ce bâtiment qui se veut modulable et qui abritera également ARTOS, une association qui forme aux métiers de la scène. Cette proximité ne pourra que stimuler les élèves dont certains se plaignent du cloisonnement de l'art dramatique. Un cloisonnement que le directeur de la nouvelle école – dont le nom ne sera connu qu'en automne 2002 – se devra de rompre en travaillant à une étroite et stimulante collaboration avec les différentes institutions romandes et tessinoises, afin que naisse une école de théâtre qui mérite le qualificatif de «Haute». – AG

Séances du Ciné du Musée à Rumine: c'est reparti!

Après plus d'un an d'interruption dû aux travaux de transformation de l'aula du Palais de Rumine, le Musée de Zoologie a repris ses projections du mercredi après-midi consacrées aux sciences. A salle nouvelle, programme alléchant dont voici le menu pour 2001: **Le requin blanc**, 3 octobre; **Pièges mortels, les plantes carnivores**, 10 octobre; **L'aspirine, l'enfant du saule**, 31 octobre; **L'art préhistorique: la grotte de Lascaux**, 7 novembre, **La vie sur terre: l'arrivée de l'homme**, 14 novembre; **La fournaise, un volcan dans la mer**, 21 novembre; **Impact** (chute de météorites), 28 novembre. Ciné du Musée, Palais de Rumine, pl. de la Riponne, Lausanne, dès 14h30. Entrée libre.

Expositions

Fondation Neumann, Gingins. *Alphonse Mucha: Le Pater.* Las de ne créer que des affiches, Mucha décide en 1899 d'illustrer et de commenter la prière du «Notre-Père». Jusqu'au 27 janvier 2002.

Musée de design et d'arts appliqués contemporains, Lausanne. Jeunes créateurs romands de BD et de films d'animation. Jusqu'au 6 janvier 2002.

Musée de l'Elysée, Lausanne. *Ceci n'est pas une femme* et *India (1869-70)*, de Kathy Grove et Samuel Bourne. Conférence de Kathy Bourne, mardi 9 octobre, à 18h30. Jusqu'au 11 novembre.

Musée militaire vaudois, Morges. *Génie de lames.* 2000 ans de couteaux de poches au travers de 500 pièces exposées dont le couteau suisse. Jusqu'au 25 novembre.

Musée romain d'Avenches. *Légion.* IncurSION dans le monde de l'armée romaine à travers les objets militaires livrés par le site d'Aventicum. Jusqu'au 10 octobre.

Conférences

«Papa, j'ai besoin de toi! Et pas seulement de maman» par France Frascarolo, docteur en psychologie. Salle de Castelmont, à Prilly, jeudi 4 octobre, 20h30. Entrée libre.

Café politique. Débat-discussion sur un sujet de politique tiré au sort en début de séance. Jeudi 4 octobre, 20h30, café-restaurant La Bavaria, Lausanne. Plus d'informations sur: www.unil.ch/aaspol/cafe.htm.

Musique

Chorale Plein Vent, concert du chœur mixte «A Coeur Joie», à l'auditoire César Roux du CHUV, dimanche 14 octobre, à 16h.

Orchestre de chambre de Lausanne, sous la direction de Christian Zacharias, avec le chœur Pro Arte, interprète Schubert lundi 8, à 20h30 et mardi 9 octobre, à 20h, au Métropole de Lausanne.

Musiques et chants traditionnels d'Irlande et d'Ecosse. Soirée au coin du feu au château de Chillon, vendredi 5 octobre, à 20h. Entrée libre.

Spectacles

Titus, de William Shakespear, par la compagnie Gianni Schneider, Grange de Dorigny, Lausanne. Du 4 au 21 octobre, à 19h ma., me. je.; à 20h30 ve., sa.; à 17h di.

Odissi, danse classique de l'Inde. La mythologie indouiste par deux danseurs. Centre paroissiale d'Ouchy, vendredi 12 octobre, à 20h30. Réservation: 021/616 26 72